



## Fiche action « FORMATION DES MEDECINS A LA PRESCRIPTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET/OU D'UN SPORT »

### Préambule

Après la mise en place d'un MOOC Préventeur Sport Santé de premier niveau via la plateforme <http://www.mooc-sportsante.com> l'organisation d'un MOOC à destination des médecins est devenu incontournable.

En effet, une réelle demande de formation est formulée par les médecins convaincus du bienfondé de la prescription du « mieux bouger ». Cette formation adaptée s'accompagnerait d'une mise à disposition d'outils et d'une méthodologie afin de prescrire l'activité physique de façon pérenne et sécurisée.

### Méthodologie

#### 1- Une enquête et une thèse de médecine

L'IRBMS, suite à une demande conjointe de l'ARS 59/62 et de la DRJSCS, a réalisé une enquête territoriale auprès de 328 médecins de la zone de proximité Lens-Hénin-Liévin-Carvin.

« *L'aide à la prescription d'activité physique : comment surmonter les obstacles et accompagner le patient* » avec la réalisation d'une thèse soutenue par le Docteur Pellegrin à la Faculté de médecine de Lille le JEUDI 30 JANVIER 2014.

**Président :** Pr Julien GIRARD, PU-PH, 2012, Service d'Orthopédie C - Pôle Neurosciences et Appareil Locomoteur - Hôpital Roger Salengro - CHRU - 59037 LILLE Cedex

**Assesseurs :**  
Pr Raymond GLANTENET, PU en Médecine Générale, 2003, Directeur du département de Médecine Générale - Coordonnateur adjoint du Résidanat - Coordonnateur régional de DES de Médecine générale - Faculté de Médecine - 59045 LILLE Cedex

Pr Patrick LEROUGE, PU Associé de Médecine Générale à mi-temps, 2013, Département de Médecine Générale - Pôle Formation - Faculté de Médecine - 59045 LILLE Cedex

Dr Luc DAUCHET, MCU-PH, Secteur d'Epidémiologie Régionale - Pôle Santé Publique - CHRU - 59037 LILLE Cedex

Dr Michel VANDEVELDE, Conseiller médical - Département Prévention Promotion de la Santé - Direction de la Santé Publique et Environnementale - Agence Régionale de Santé Nord-Pas-De-Calais - 59777 EURALILLE

**Directeur de thèse :** Dr Patrick BACQUAERT, Consultant en médecine du sport et sport santé - Ancien attaché assistant de physiologie - Médecin chef de l'Institut de Recherche en Bien-Etre, Médecine et Sport-santé

## 2- Un retour d'expérience

Un taux de retour de plus de 25% a permis de mettre en avant les demandes de mesures d'aide à la prescription d'AP par les MG qui sont :

- l'orientation des patients vers un éducateur médico-sportif (39 %),
- une campagne médiatique invitant les patients à venir parler d'AP avec leur médecin (32 %)
- l'appui d'un réseau sport-santé (31 %)... Et un besoin d'information et de formation

A la suite de ce travail et de ces demandes, avec l'aide de Sanofi, l'ensemble des médecins a été sollicité par les délégués à l'information médicale et quatre réunions ont rassemblé les médecins afin de préciser les suites aux résultats de cette enquête.

Il ressort :

*Un besoin de formation courte en e-learning et par MOOC avec des modules courts.*

*Un besoin d'outils simples et reproductibles pour réaliser un suivi et réorienter la prescription.*

*Un besoin de documents et d'affiches pour informer et éveiller.*

*Un besoin de connaître les lieux de propositions de pratiques et leur niveau de sécurisation.*

*Un besoin de certification des professionnels prenant en charge les patients et /ou malades (voir le MOOC préventeur).*

## Conclusions

Au terme de notre réflexion afin de construire le programme de formation des médecins à la prescription de l'activité physique, une nouvelle réunion a été organisée avec l'aide de Biocodex et les conclusions sont les suivantes :

***Une formation en e-learning ou en MOOC sans présentiel est mieux adaptée aux exigences professionnelles mais doit s'appuyer sur la mise à disposition d'un ensemble de dispositifs facilitant les critères d'inclusion ou d'exclusion, le suivi, l'évaluation des bienfaits et la sécurisation des pratiques.***

L'IRBMS a réalisé de Janvier 2013 à Juin 2015 un travail sur un panel de 328 médecins représentant une zone de proximité aux indicateurs de santé très dégradés afin de définir les freins à la prescription et de proposer une aide méthodologique.

**Remarque concernant les freins** : Les médecins généralistes considèrent la promotion de l'activité physique comme importante mais la trouvent difficile à mettre en œuvre au quotidien et manquent de déterminants, ainsi les recommandations d'activités physiques sont approximativement connues sans protocole défini, la lutte contre la sédentarité relève d'une responsabilité partagée entre médecins généralistes et pouvoirs publics, et enfin les actions de promotion d'activités physiques devraient concerner l'ensemble de la population et l'ensemble des acteurs sociaux-médico-sportifs.

